



ARRONDISSEMENT DE
PONTOISE

CANTON DE L'ISLE-ADAM

VILLE DE L'ISLE-ADAM

Conseil Municipal du 16 Décembre 2011

COMPTE RENDU

CONVOCATION

Date : 8 Décembre 2011

Affichée le : 8 Décembre 2011

L'an deux mille onze, le vendredi seize décembre à dix-neuf heures, les membres du conseil municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Axel PONIATOWSKI, Député-Maire.

Etaient présents : M. HUBERT TARDIF- M. PHILIPPE LEBALLEUR - MME CHANTAL VILLALARD - MME DANIELLE PORTHE - M. JEAN-DOMINIQUE GILLIS - MME CLAUDINE MORVAN LEBREC'H - M MICHEL PASSANT - MME ELODIE THABOUREY - M. ALPHONSE PAGNON – MME ANNIE PARAGE - MME JULITA SALBERT –M. MICHEL VRAY - MME MARTINE LEONHARDT - M. ERIC FROMANT - MME DANIELE DEBOUT- M. ALAIN PINTE – MME ANNICK PETILLON - MME AGNES TELLIER – M. THIERRY MALHERBE - MAD. ARMELLE CHAPALAIN - - M. ALAIN DEBRETAGNE - MME ALEXANDRA GILLARDIN – M. FRANÇOIS DELAIS – MME MARYVONNE MAZERI - M. JEAN-MARIE MIRALLES - MME YVETTE LE GALLO -M. FRANÇOIS CRIGNON - MME DANIELE THIBAUT - MME MICHELE RENOU - M. KAMEL GHEMMOUR - MME MARIE-VIOLAINE GABUT

ABSENT REPRESENTÉ : M. YVES TRÉZIÈRES POUVOIR A MME CHANTAL VILLALARD

SECRETAIRE DE SEANCE : MME JULITA SALBERT

• **Le procès verbal du 28 octobre 2011 est approuvé à l'unanimité, sans observation.**

Informations du Maire

Les dates de réunion de conseil municipal pour l'année 2012 ont été fixées au : 10 février – 23 mars – 11 mai – 13 juillet – 19 octobre et 21 décembre

Manifestations

Du 16 décembre et jusqu'au 18 Décembre – Village de Noël – centre ville et grande rue

Samedi 17 Décembre – 17 heures - chants de Noël suivi embrasement du Castelrose – Distribution de vin et chocolat chauds

Mercredi 21 Décembre – 15 h 30 - Matinée enfantine à la MIA

Dimanche 8 janvier 2012 – Vœux du Maire

Vendredi 20 janvier 2012 – 21 heures – Eglise de l'Isle Adam - Concert– Avec le Grand ensemble composé des cuivres de la musique principale des troupes de Marines de l'Armée de Terre et des chanteuses de la Légion d'Honneur

Travaux

Le chemin des Bellevues dans le quartier de Stors sera ré ouvert à la circulation fin février, après le renforcement de la chaussée fragilisée par la démolition d'un bâtiment appartenant à la propriété HALMAERT.

Conti – Les travaux concernant la désinfection des mérules et la remise en état du rez de chaussée et du 1^{er} étage prendront environ 8 semaines. La réfection de la toiture sera terminée dans 1 mois ½ à 2 mois.

Lors de notre dernier Conseil Municipal il avait été demandé des informations concernant les engagements garantis par la commune au profit de bailleurs sociaux

Au 31/12/2011 la situation se présente ainsi :

Capital restant dû au 31/12/2011 : 25.895.331 €

Capital garanti restant dû : 20.928.392 €

Montant de l'échéance annuelle garantie, tous emprunteurs confondus : 1.305.772 €

Dont pour la ligne la plus importante : 342.599 € au profit de France Habitat

Une Ville est soumise en ce domaine à 2 contraintes :

- Elle ne peut garantir un total d'annuité supérieur à 50% de ses recettes réelles de fonctionnement soit pour l'Isle-Adam un maximum de 8.136.000 € (à comparer à l'annuité de 1.305.772 €)
- Elle ne peut garantir, pour un même emprunteur, des annuités d'emprunt, à échoir dans un même exercice, supérieures à 10% de ses recettes réelles de fonctionnement
Soit pour L'Isle-Adam un maximum d'annuité par emprunteur de 1.627.380 € (à comparer à l'annuité de 342.599 € au profit de France Habitat)

Délibération : n°2011-12-01

DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

Prend acte des décisions n°81/ 2011 à 92/2011 prises par le Maire en vertu des délégations consenties par le conseil municipal

Délibération : n°2011-12-02

BUDGET VILLE – DECISION MODIFICATIVE N°6

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions,

- approuve la décision modificative n° 6 de la ville s'élevant à la somme de 630 921 € tant en recettes qu'en dépenses répartie comme suit :

Section d'investissement : Dépenses – Recettes : 358 221 €

Section de fonctionnement : Dépenses – recettes : 272 700 €

Délibération n° 2011-12-03

BUDGET PLAGE – DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions,

- approuve la décision modificative n° 3 de la plage s'élevant à la somme de 5 100 € tant en recettes qu'en dépenses répartie comme suit :

Section d'investissement : Dépenses – Recettes : 0 €

Section de fonctionnement : Dépenses – recettes : 5 100 €

Délibération : n°2011-12-04

SUBVENTIONS 2012 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions,

Approuve le montant des subventions de fonctionnement allouées, pour l'année 2012 aux différentes associations, et dit que le versement de ces subventions s'effectuera mensuellement par douzième aux associations CALVA, CSL, CMIA, Culture et Loisirs ainsi qu'au CCAS. Pour les autres associations, il

Ville de l'Isle Adam – DGS – CM du 16-12-2011

s'effectuera un seul versement jusqu'à 760 € et deux versements (en mars et en septembre) pour les subventions d'un montant supérieur à 760 € et trimestriellement pour l'Office de Tourisme

Mmes et MM. Debout, Parage, Leonhardt, Tellier, Pagnon, Vray, présidents d'association, ne prennent pas part au vote.

Délibérations : n°2011-12-05-06-07

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DE MONSIEUR PONIATOWSKI
DOMAINE DE LA VOIRIE – ACQUISITION MATERIEL ROULANT – RENOVATION DE BATIMENT

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter les demande de subventions au titre de la réserve parlementaire dans le cadre de travaux de voirie, d'acquisition de matériel roulant pour les services de la ville et de travaux de rénovation de bâtiment au 2^{ème} étage du centre d'art Jacques Henri Lartigue.

Délibérations : n°2011-12-08 & 09

REVISION DES TRANCHES DE TARIFICATION ET TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE

Le conseil Municipal, par 29 voix pour et 4 abstentions

Approuve les nouvelles grilles de tarification

Approuve les tarifs de la restauration scolaire

Dit que ces applications entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2012

Délibération : n°2011-12-10 & 11

BUDGETS 2012 – VILLE

Le conseil Municipal par 29 voix pour et 4 voix contre

Approuve le budget primitif 2012 de la Ville, voté comme suit, en recettes et en dépenses,

Section de fonctionnement 17 360 302 €

Section d'investissement 4 415 000 €

TOTAL : 21 775 302 €

BUDGETS 2012 – PLAGE

Le conseil Municipal par 29 voix pour et 4 voix contre

Approuve le budget primitif 2012 de la Ville, voté comme suit, en recettes et en dépenses,

Section de fonctionnement 527 200 €

Section d'investissement 208 050 €

TOTAL : 735 250 €

Délibération : n°2011-12-12

REPARTITION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES DE 2011

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité,

La répartition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à recouvrer par l'émission de titre de recettes pour les logements de la ville mis en location

Délibération : n°2011-12-13

CONCESSION DES MARCHES : ACTUALISATION DES DROITS DE PLACE ET DE LA REDEVANCE

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions

Approuve l'actualisation des tarifs des droits de place et de la redevance résultant de la formule de révision.

Lesdits tarifs et redevance devant faire l'objet d'une publication par affichage,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à l'actualisation des tarifs des droits de place et redevance

Délibération : n°2011-12-14 & 15

GARANTIE D'EMPRUNTS A L'IMMOBILIERE 3F POUR LA CONSTRUCTION DE 15 LOGEMENTS – 5 VILLA
POUPART

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour les emprunts que l'immobilière 3f souhaite contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de la construction de 15 logements 5 villa Poupart et s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des emprunts,

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents s'y rapportant

Délibération : n°2011-12-16

INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Fixe pour l'année 2011 l'indemnité allouée au comptable du trésor au tarif maximum autorisé

Délibération : n°2011-12-17

CONVENTION AVEC LE CLUB ADAMOIS DE LA FORCE, POUR UNE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

Approuve le renouvellement de la convention avec le club adamois de la force pour une mise à disposition de locaux

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention

Délibération : n°2011-12-18 & 19

DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LE MUSEE : FONCTIONNEMENT – RESTAURATION DES ŒUVRES

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions prévues dans le cadre de l'organisation d'exposition et de restauration de ses œuvres auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) et du Conseil Général.

Délibération : n°2011-12-20

INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DE LA VILLE DE L'ŒUVRE ACQUISE PAR LE MUSEE EN 2011

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte l'inscription à l'inventaire de la ville du tableau Jules Dupré acquis par le musée en 2011.

Délibération : n°2011-12-21

CONVENTION DE COMMODAT – GENDARMERIE A CHEVAL – AUTORISATION DE SIGNER

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer une convention de commodat afin de mettre à disposition des gendarmes adjoints volontaires, le logement situé au dessus de l'école maternelle Jean de la Fontaine

Dit que le prêt du logement le sera à titre gratuit pour une durée de un an renouvelable par tacite reconduction avec effet au 1^{er} mars 2012.

Délibération : n°2011-12-22

INDEMNISATION DE SINISTRE

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte le versement de l'indemnisation d'un montant de 1 612.20 € correspondant à un sinistre du 20 juillet 2009 au 48 avenue Michel Poniatowski.

Délibération : n°2011-12-23 & 24

MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE – FILIERE POLICE MUNICIPALE – TABLEAU DES EMPLOIS

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions

Adopte la modification du pourcentage de versement de l'indemnité spéciale de police au taux de 20 % et adopte la modification du tableau des emplois.

Délibération : n°2011-12-25-1 & 25-2

TAXE D'AMENAGEMENT ET FIXATION DE SON TAUX

Le Conseil Municipal par 29 voix pour et 4 abstentions

Décide de maintenir sur l'ensemble du territoire communal la taxe d'aménagement au taux de 5 % sauf pour certains secteurs délimités

Instaure pour les secteurs délimités un taux de 10 %

Reporte la délimitation de ce secteur dans les annexe du PLU à titre d'information

Délibération : n°2011-12-26

VENTE DE L'IMMEUBLE « LE GAI RIVAGE » EN PLUSIEURS LOTS

Le Conseil Municipal à l'unanimité

Accepte la division et la vente de l'immeuble « le Gai Rivage »

Ville de l'Isle Adam – DGS – CM du 16-12-2011

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette transaction
Charge Maître ANNEBICQUE de la rédaction de tous ces documents.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.

Le Député Maire,



Axel PONIATOWSKI